



# Licence ATPL-A

Licence de Pilote de Transport de Ligne

## EXPÉRIENCE REQUISE

1500 heures de vol (dont 100 heures sur simulateur) incluant :

- **500 heures de vol en opérations multi-pilotes ET**
- **500 heures de vol PICUS ou 250 heures PIC ou 250 heures PICUS** incluant 70 heures PIC ET
- **200 heures de vol en campagne** dont 100h PIC/PICUS
- **75 heures de vol aux instruments**
- **100 heures de vol de nuit** (PIC ou SIC)

## FORMATION THÉORIQUE

Cette formation théorique se fait en présentiel ou à distance.

- Apprentissage des modules
- Entrainement aux questions (QCM)

➔ Délivrance de la recommandation ATO

## PRÉ-REQUIS

- Acte de candidature (87FormExa)
- Attestation de réussite du théorique
- Copie de la licence CPL/IR avec QT+IRME valide
- FCL055d valide
- Attestation MCC/APS MCC
- Copie du Certificat médical 1 EASA
- Paiement de la redevance
- Photo d'identité en couleur
- Copie du passeport ou de la CNI
- Copie du certificat simulateur de l'examen

## EXAMEN THÉORIQUE

Matières de l'examen ATPL (Avion) :

- 010 : Réglementation
- 021 : Connaissance générale de l'aéronef
- 022 : Instrumentation
- 031 : Masse et Centrage
- 032 : Performance Avion
- 033 : Préparation du vol
- 040 : Performances humaines
- 050 : Météorologie
- 061 : Navigation Générale
- 062 : Radionavigation
- 070 : Procédures opérationnelles
- 081 : Principes du vol
- 090 : Communication
- 100 : KSA



## EXAMEN PRATIQUE

- ➔ Inscription à l'épreuve pratique ATPL
- ➔ Formalités papiers et en ligne

 Présentation au test ATPL(A) avec un TRE MPA dès réception de la FRI par e-mail.

Compte rendu : 01FormExa



## DÉLIVRANCE DE LA LICENCE

- Demande de délivrance de la licence sur Démarches PortailPN

*Demander la délivrance d'une licence ou d'une qualification de vol aux instruments - ATPL*



## PROROGATION ET RENOUVELLEMENT DE LA QT MPA (valide 1 an)

- Prorogation (QT non expiré) : par **contrôle de compétences** (en ATO ou avec TRE isolé)
- Renouvellement (QT expiré) : **évaluation** puis **ré-entraînement** si nécessaire + vol de **contrôle de compétences** avec un TRE (obligatoirement en ATO) + attestation de formation ATO